



FICHE ACTION TERRITORIALE : OUTIL ABC PROJET PARTAGE 2015-2016

L'action partenariale EEET (Espace Economie Emploi de Terrasson) / PE (Pôle Emploi) menée en Terrassonnais a vocation d'élaborer et de réaliser des projets au bénéfice des offreurs et des demandeurs d'emploi, en s'appuyant sur un dispositif d'action économique structuré et organisé, pour générer un développement de l'activité économique par l'implantation et la création de nouvelles entreprises ou par le développement d'entreprises existantes.

Ce dispositif, de par sa connaissance des projets et réalisations en cours, se positionne comme un **véritable outil d'Anticipation des Besoins en Compétences (ABC)**.

1/ CONTEXTE

Le bassin Terrassonnais se caractérise par une répartition de l'emploi salarié intégrant une forte dominance de la sphère productive, confortant sa position de bassin industriel majeur en Périgord Noir et en Dordogne.

Si entre 1992 et 2007, le bassin Terrassonnais a connu une phase de développement de l'activité industrielle (augmentation de 25 % du nombre d'emplois salariés privés et baisse du taux de chômage de 12,2 % à 6,9 % - source INSEE) ; il n'a pas échappé à la crise économique mondiale entre 2008 et 2014.

Aujourd'hui, dans un contexte de reprise économique annoncée, le bassin Terrassonnais doit s'adapter au changement par l'acquisition et l'amélioration des compétences et des qualifications nécessaires d'une part, aux évolutions des métiers et des technologies et d'autre part, à l'accès ou au retour à l'emploi et ce, en s'appuyant sur une démarche coordonnée d'anticipation et de gestion des mutations.

2/ OBJECTIFS

Cette démarche, en associant les acteurs économiques aux acteurs de l'accompagnement vers l'emploi et, en particulier, Pôle Emploi, doit permettre d'anticiper les besoins en compétences des entreprises créatrices d'emplois nets, et ce, qu'elles soient en création, en développement ou nouvellement implantées sur le territoire.

Corrélativement, l'anticipation de ces besoins permettra aux partenaires et en particulier, au Service Public de l'Emploi, de mobiliser les moyens utiles au développement de son offre de service. C'est un enjeu majeur pour le territoire qui priorise, au titre de l'action menée par Pôle Emploi, le retour à l'emploi des publics les plus éloignés, plus particulièrement caractérisés par une période de chômage de longue durée.

Ainsi, la mise en place de démarches coordonnées, notamment à partir de diagnostics partagés, permettra d'optimiser les informations liées aux actions de développement économique et d'anticiper le développement de l'offre de service.

En effet, une meilleure prise en compte des enjeux relatifs à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences par l'ensemble des acteurs, facilitera la mise en place d'un dispositif local d'adaptation des compétences, en partenariat avec les institutionnels et opérateurs locaux.

Ce dispositif local, généré par l'action de développement économique menée sur le territoire et la reprise de l'activité industrielle, s'appuiera sur des collaborations confirmées, notamment EEET / PE, et sur l'engagement des acteurs économiques, pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des publics les plus éloignés. En effet, aujourd'hui, la structure de la demande d'emploi, générée par une perte d'emplois salariés constatée sur la durée, présente une caractéristique forte du chômage de longue durée et, par conséquent, d'éloignement structurel d'une capacité à la reprise d'emploi.

Aussi, la dynamique partenariale EEET / Pôle Emploi, doit-elle s'appuyer sur deux axes de développement, révélés par le dispositif d'action économique :

- l'anticipation des besoins exprimés par les entreprises accompagnées (en termes d'implantation, de création et de développement) dans le cadre d'une démarche GPEC sur mesure, appuyée sur une action de développement économique ;
- l'anticipation d'une reprise d'activité industrielle.

Ainsi, pour répondre en termes de recrutement à ces deux axes de développement économique, tout en permettant aux publics les plus éloignés de l'emploi de retrouver une activité, les partenaires s'accordent sur la nécessité de :

- ⇒ permettre au Service Public de l'Emploi de développer son offre de service par anticipation ;
- ⇒ mettre en place un dispositif local d'adaptation des compétences et de formation, en partenariat avec les institutionnels et les opérateurs locaux.

3/ MOYENS

L'action sera donc exclusivement appuyée sur une action de développement économique créatrice d'emplois nets sur le territoire, générés par l'implantation ou la création de nouvelles entreprises et par l'anticipation d'une reprise d'activité industrielle.

L'opération vise à permettre aux acteurs de l'accompagnement vers l'emploi de disposer des moyens d'anticiper le développement de leur offre de service, tant en qualité qu'en moyens dédiés, au bénéfice des demandeurs les plus éloignés de l'accès à l'emploi.

La démarche d'anticipation et le déploiement d'une offre de service s'appuyant sur des dispositifs comme la POE, l'AFPR et la MRS, permettront de rapprocher des offres, les publics éloignés de l'emploi (compte-tenu de leur parcours de formation initiale ou de la durée de leur inscription au chômage).

4/ MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS ATTENDUS

Cette action territoriale sera mise en œuvre suivant deux axes complémentaires :

➤ l'optimisation des informations liées aux actions de développement économique et l'anticipation du développement de l'offre de service des acteurs du Service Public de l'Emploi, devraient permettre l'atteinte d'un objectif d'accompagnement d'accès à l'emploi qui pourrait être de l'ordre de 30 % de demandeurs d'emploi en grande difficulté ou bénéficiant des mesures d'accompagnement portées par Pôle Emploi ou la Mission Locale du Périgord Noir (MRS, POE, AFPR, CUI, emplois d'avenir...)

➤ la mise en place d'un pôle structurant de formation pour les filières stratégiques porteuses de développement économique et de création d'emploi, permettant de favoriser la rencontre par la formation, de demandeurs d'emplois et d'entreprises en besoin de main d'œuvre qualifiée. Ce pôle, en créant un lien entre les entreprises et les formations susceptibles de répondre à leurs besoins en compétences, permettrait alors d'offrir aux publics, les plus éloignés de l'emploi, une formation et une qualification pour favoriser l'accès à un emploi pérenne dans les filières stratégiques pour l'économie territoriale.

Cette action partenariale dynamique EEET / Pôle Emploi pourrait ainsi s'engager sur les objectifs suivants :

✓ repérer et accompagner 50 entreprises créatrices de 100 emplois nets sur le territoire ;

✓ permettre l'accès aux emplois pour 30 demandeurs d'emplois, bénéficiaires des mesures d'aides au retour à l'emploi, en particulier, les plus éloignés ;

✓ mettre en place un dispositif local d'adaptation des compétences et de formation.



FICHE ACTION TERRITORIALE : EFMI PROJET PARTAGE 2015-2016

La particularité de l'action menée en Terrassonnais est de s'appuyer sur un dispositif d'action économique structuré et organisé, qui, de par sa connaissance des projets et réalisations en cours, se positionne comme un **véritable outil d'anticipation des besoins en compétences**.

1/ CONTEXTE

Depuis sa création en 1992, l'Espace Economie Emploi de Terrasson (EEET) n'a cessé de renforcer son rôle de coordination et d'animation, d'assurer un lien permanent entre les acteurs du développement économique et les acteurs de l'accompagnement vers l'emploi.

Si la vocation fondamentale de l'EEET est d'élaborer et de réaliser des projets au bénéfice des offreurs et des demandeurs d'emploi, il n'en demeure pas moins que l'EEET est un véritable outil d'anticipation et d'innovation au service de l'économie et de l'emploi qui tend aujourd'hui clairement, vers une nouvelle dynamique amorcée par les entreprises du bassin Terrassonnais.

Aujourd'hui, dans ce contexte de reprise annoncée, l'EEET se doit d'anticiper l'économie et les emplois de demain pour garantir et conforter cette reprise économique et donc d'anticiper les conséquences de cette accélération de la croissance tant au regard des besoins des entreprises que des potentiels pouvant y répondre.

En collaboration étroite avec Pôle Emploi, l'Espace Economie Emploi de Terrasson propose ainsi de mettre en œuvre un projet partagé, créateur de valeur ajoutée, innovant, fédérateur, au service de l'Entreprise, contribuant à créer de l'économie, donc des emplois.

2/ OBJECTIFS

Basée sur une dynamique partenariale en place (EEET - Pôle Emploi), l'action menée, consistera à mettre en œuvre et animer un dispositif local d'adaptation des compétences et de formation, destiné à anticiper les besoins des entreprises, notamment générés par la reprise de l'activité industrielle et par l'action de développement économique menée sur le bassin Terrassonnais.

Aussi, l'EEET et Pôle Emploi s'accordent-ils sur la nécessité :

- d'anticiper les besoins en compétences et en formation, afin de permettre aux partenaires et en particulier, au Service Public de l'Emploi, de mobiliser les moyens utiles à l'adaptation des compétences des demandeurs d'emplois du territoire ;

- de mettre en place un dispositif local d'adaptation des compétences et de formation, en partenariat avec les institutionnels et les opérateurs locaux.

Le dispositif local d'adaptation des compétences et de formation permettra de définir un socle de formations de base attendues par les industriels pour anticiper leurs besoins en recrutement.

3/ MOYENS

Le dispositif local, identifié comme « Espace de Formation aux Métiers de l'Industrie (EFMI) » pourra disposer d'une infrastructure d'accueil (espace de formation théorique et technique, bureau équipé) au sein de la Pépinière des Métiers, mise à disposition par la Ville de Terrasson.

A l'appui de sa création, un observatoire local des mutations industrielles et des besoins en compétences pourra être mis en œuvre à partir du réseau d'entreprises mobilisées sur l'espace de formation.

Les entreprises industrielles engagées dans ce dispositif, les acteurs de la formation présents sur le territoire (financeurs et opérateurs) et les services de l'Etat constitueront un comité de pilotage qui sera chargé de :

- valider le socle de formation de base et les possibilités de parcours qualifiant ou diplômant
- valider le contenu des aménagements mis à disposition de l'EFMI, qui fera l'objet d'une étude de faisabilité présentée aux partenaires financiers de l'investissement
- estimer le volume des besoins en recrutement et en actions de formation, qui fera l'objet d'un cahier des charges présenté aux financeurs des actions de formation
- évaluer les résultats obtenus par l'EFMI

=> en volume de stagiaires accueillis

=> en volume d'heures de formation dispensées

=> en volume de contrats de travaux conclus suite à la formation

4/ MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS ATTENDUS

La mise en œuvre d'une offre territoriale de formation dans les métiers de l'industrie permettra ainsi, d'augmenter l'attractivité du territoire en proposant aux acteurs économiques des outils de formation adaptés à leurs besoins.

Ce dispositif s'appuiera notamment sur la complémentarité des actions menées par les opérateurs locaux de la formation :

- Le Centre AFPA « Industrie » de St Pantaléon de Larche
- Le GIE Qualité Entreprises
- Le Centre Soudage Technique Industrie (STI)
- CFAI d'Aquitaine
- Mission Formation Emploi (MFE)

La plateforme technique de ce dispositif pourrait être mise à disposition notamment dans le cadre de la Plateforme d'Orientation (PO) ou encore dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE).

Ce dispositif pourra mobiliser pour l'action des entreprises industrielles « pilotes » du bassin :

PAPETERIE CONDAT, DELMON INDUSTRIE, MECATEP, FRUISEC, AQUIFRANCE, MENUISERIE SEGUY, SPEM, LES ATELIERS DES ŒUVRES DE FORGES, MECANIQUE QUERCY PERIGORD, LHOMOND PLASTIQUES SASU, A.COSTE SAS, PASSERIEUX & FILS

Ce dispositif pourra mobiliser également pour l'action les présidents et membres des associations interprofessionnelles du bassin :

Joël BLONDEL (AIT) - James CHATENOUD (AIS) – Ludovic MARZIN (AIM)

Enfin, ce dispositif pourra mobiliser pour l'action les partenaires financiers tels que :

MFE du Conseil Régional d'Aquitaine – les agences intérim (TEMPORIS, ADEQUAT)

En effet, l'action devra s'appuyer sur les premiers bénéficiaires d'une reprise d'activité industrielle, à savoir, les opérateurs de l'Intérim, auxquels auront recours les entreprises avant de s'engager sur de l'emploi durable.

A ce titre, le comité de pilotage sera attentif aux financements apportés par ces opérateurs pour les actions de formation.

Ce dispositif visera à la mise en œuvre d'actions partenariales dynamiques, dans le respect des fonctions et des missions de chaque partenaire (EEET, Pôle Emploi, organismes de formation, entreprises, partenaires financiers...) par la recherche de complémentarité et la mutualisation des moyens.